

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de
SOULLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 5 octobre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 27 septembre 2023
Nombre de conseillers présents : 22

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - ROUXEL M. - BERTAUD M-F. - PAILLER A. - M. TESSIER P. – Mmes MARTINEAU C. - MOUSSEAU D. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. - Mmes ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents : M. BLANDINEAU M. qui a donné pouvoir M. GUILBAUD L.M. – Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A.D. - M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à Mme PAILLER A.

M. BERTHOMÉ F. - Mme BAUDRY K.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2023.66 – Lotissement « Les Olivettes » : Vente de la parcelle AN 455 à Vendée Logement

Monsieur le Maire rappelle que la ville est propriétaire d'une parcelle située dans le lotissement des « Olivettes », cadastrée section AN n° 455, lot 11 pour une surface de 1 099 m².

Vendée Logement a informé la ville, par courrier du 14 juin 2023, de son intérêt pour l'acquisition de cette parcelle en vue de la construction de 8 logements locatifs sociaux intermédiaires en R+1.

Vendée Logement a présenté une proposition de prix à hauteur de 100 000 € HT, soit 12 500 € HT par logement

Cette offre est assortie des conditions suspensives usuelles, à savoir :

- Obtention de l'agrément de l'État en 2025 ;
- Obtention des garanties d'emprunts, Commune ou Communauté de Communes et Conseil Départemental ;
- Le lot comportera les viabilisations nécessaires à tous réseaux (coffret ENEDIS, regards EU/EP, TELECOM, EAU et coffret GAZ suivant desserte de la parcelle).
- PC obtenu et purgé de tout recours de retrait administratif.

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10 OCT. 2023

ID : 085-218502847-20231005-DEL2023_66-DE

- Sous réserve que la nature du sol n'engendre pas de surcoût économique important rendant l'opération non réalisable. Fournir une G1 (étude de sol), obligatoire depuis le 01/10/2020, si secteur concerné.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la vente de la parcelle AN n°455 en vue de la construction de 8 logements locatifs sociaux intermédiaires en R+1 par Vendée Logement au tarif de 100 000 € HT.
- **D'AUTORISER** Vendée Logement à déposer toute autorisation de construire nécessaire à la réalisation du projet précité préalablement à la signature de l'acte authentique de vente.
- **D'AUTORISER** le Maire en exercice à signer l'acte devant intervenir et à faire le nécessaire en général. En son absence, le Premier Adjoint en exercice, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de Vendée Logement, acquéreur.

VOTE :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

